

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2022/05/23/2022032210/justel>

Dossier numéro : 2022-05-23/02

Titre

23 MAI 2022. - Arrêté ministériel désactivant l'obligation du masque buccal dans les transports publics et dans les hôpitaux psychiatriques. (TRADUCTION)

Source : AUTORITE FLAMANDE

Publication : Moniteur belge du 23-05-2022 page : 44652

Entrée en vigueur : 23-05-2022

Table des matières

Art. M

Texte

Article M. (NOTE : pas de version française, voir version néerlandaise)